

## SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:	<b>DURAFLEX DFS/DFC</b>
AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:	Aucun
USAGE RECOMMANDÉ:	Additif ciment sol
RESTRICTIONS D'UTILISATION:	Aucun connu
IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:	<b>Di-Corp</b> <b>8750-53 Ave</b> <b>Edmonton, AB T6E 5G2</b> <b>780-440-4923</b>
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:	780-468-4064 (24hr)
NUMÉRO D'URGENCE DE TRANSPORT :	1-888-CANUTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:	Corrosion cutanée - Catégorie 1 Lésions oculaires graves - Catégorie 1 Cancérogénicité (inhalation) - Catégorie 1A Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1
-----------------	--

SYMBOLE DE DANGER:



MENTION D'AVERTISSEMENT:

**DANGER**

MENTION DE DANGER:

Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque de graves brûlures de la peau et des graves lésions des yeux.  
Peut provoquer le cancer s'il est inhalé.  
Peut causer une irritation des voies respiratoires.  
Provoque des lésions aux poumons à la suite d'une inhalation prolongée ou répétée.

CONSEIL DE PRUDENCE:

### LA PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Ne pas respirer les poussières.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Se laver mains, visage et peau exposée soigneusement après manipulation.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### RÉPONSE

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) :** Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**STOCKAGE**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**DISPOSITION**

Éliminer le contenu / conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

AUTRES DANGERS:

Aucun connu

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	CONCENTRATION
Oxyde de métal mixte	**	**
Sel métallique amorphe	**	**
Sel double d'un acide minéral	**	**
Sel de sodium inorganique	**	**
Sel métallique cristallin	**	**
Oxyde de métal inorganique	**	**
Alcali inorganique	**	**
Cristobalite	14464-46-1	5-10
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1-1.0

**\*\* Numéro de registre d'exemption de renseignements commerciaux confidentiels 3424496 Accordé le 14 avril 2023.**

**SECTION 4: PREMIERS SOINS**

CONTACT AVEC LA PEAU:

Brossez rapidement et doucement l'excès de produit chimique. Rincer abondamment à l'eau courante tout en enlevant les vêtements contaminés.

Continuez à rincer pendant 30 minutes. Obtenir des soins médicaux.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Épongez ou brossez rapidement et doucement le produit chimique du visage. Rincer immédiatement l'œil ou les yeux contaminés à l'eau tiède courante pendant au moins 30 minutes, tout en maintenant la ou les paupières ouvertes. Si une lentille de contact est présente, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer la lentille jusqu'à ce que le rinçage soit terminé. Une solution saline neutre peut être utilisée dès qu'elle est disponible. N'INTERROMPEZ PAS LE RINÇAGE. Si nécessaire, continuez à rincer pendant le transport vers un établissement de soins d'urgence. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Transporter rapidement la victime vers un centre de soins d'urgence.

INGESTION:

Ne pas faire vomir. Obtenez des soins médicaux immédiats. Si des soins médicaux immédiats ne sont pas disponibles ; rincer abondamment la bouche avec de l'eau puis donner un verre d'eau. En cas de vomissement spontané, garder la tête sous les hanches pour éviter l'aspiration du vomi dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement connaissance ou convulse.

INHALATION:

Déplacez-vous dans une zone exempte de poussière. Obtenez des soins médicaux immédiats. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, fournir une respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS / QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS:

AIGU:

L'inhalation devrait provoquer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer de graves brûlures de la peau selon la concentration du produit et sa durée. Peut provoquer une irritation oculaire grave et des lésions oculaires si les premiers soins

ne sont pas disponibles rapidement. L'ingestion peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

**CHRONIQUE:**

Une exposition prolongée par inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires supérieures et une ulcération des voies nasales. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une dermatite. L'inhalation répétée de silice cristalline respirable et/ou de cristobalite peut provoquer la silicose et/ou le cancer.

**MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:**

Des premiers soins ou des soins médicaux immédiats sont nécessaires pour réduire les risques de blessures permanentes dues au contact avec les yeux ou la peau. En cas d'ingestion, contactez immédiatement les services d'urgence ou le centre antipoison. Traiter de manière symptomatique.

**SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

**AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:**

Utiliser un support approprié pour l'emballage et les matériaux environnants.

**AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:**

Aucun connu.

**DANGERS SPÉCIFIQUES:**

Aucun.

**PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX:**

Indisponible

**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET**

Des vêtements de protection contre les produits chimiques (par exemple, une combinaison anti-éclaboussures) et un appareil respiratoire autonome à pression positive (approuvé par le NIOSH ou équivalent) peuvent être nécessaires.

**PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:**

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE**

Utiliser un équipement de sécurité approprié. Évacuer le personnel inutile. Éviter le contact avec le produit déversé.

**MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE**

Recueillir les matériaux secs en pelletant. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans un conteneur approuvé pour l'élimination. Rincer abondamment la zone de déversement avec de l'eau. Ne pas jeter à l'égout. Ce produit contient des composants alcalins et sera nocif pour la vie aquatique. Aviser les organismes de réglementation et d'urgence appropriés.

**SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

**PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION**

Évitez de créer de la poussière. Garder les contenants fermés ; utiliser une ventilation adéquate. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter l'ingestion. Ne pas inhaler la poussière. Laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Garder les contenants fermés.

**CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS**

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des acides, des métaux réactifs et des sels d'ammonium. Ce produit peut absorber l'eau de l'air. En cas d'humidité élevée ou de stockage pendant de longues périodes, utilisez des sacs en plastique pour enfermer les contenants de produits afin d'éviter l'agglomération. Les stocks emballés doivent être utilisés selon le principe du premier entré, premier sorti (FIFO). Les contenants vides contiennent des matières dangereuses résiduelles et doivent être manipulés et stockés comme s'ils étaient pleins.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**NOM CHIMIQUE**

Oxyde de métal mixte

Sel métallique amorphe

Sel double d'un acide minéral

Sel de sodium inorganique

Sel métallique cristallin

**LIMITS D'EXPOSITION: (ACGIH VLS)**

3mg/m<sup>3</sup>/8hr (fraction respirable)

Non-établi

Non-établi

Non-établi

Non-établi

Oxyde de métal inorganique	2 mg / m <sup>3</sup> /8hr
Alcali inorganique	2 mg/m <sup>3</sup> (plafond)
Cristobalite	0.025 mg/m <sup>3</sup> /8hr
Silice cristalline, quartz	0.025 mg/m <sup>3</sup> /8hr

**CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS:** À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser une enceinte de traitement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs sous les limites.

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:** **MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE**  
Utiliser un respirateur à filtre à particules bien ajusté et conforme à une norme approuvée si les concentrations dans l'air dépassent la VLE ou si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

**PROTECTION DE LA PEAU:** Gantelets en caoutchouc recommandés.

**PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Ne portez pas de lentilles de contact.

**AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:** Des vêtements de protection requis pour empêcher le contact. Assurez-vous que la station de lavage des yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Poudre grise
ODEUR:	Légère odeur de poussière
SEUIL OLFACTIF:	Indisponible
pH:	>11 (1% dans l'eau)
POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:	N'est pas applicable
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION:	N'est pas applicable
POINT D'ÉCLAIR:	N'est pas applicable
TAUX D'ÉVAPORATION:	N'est pas applicable
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):	N'est pas applicable
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:	N'est pas applicable
TENSION DE VAPEUR:	N'est pas applicable
DENSITÉ DE VAPEUR:	N'est pas applicable
DENSITÉ RELATIVE:	Indisponible
SOLUBILITÉ:	Partiellement soluble dans l'eau
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU:	Indisponible
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	N'est pas applicable
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:	N'est pas applicable
VISCOSITÉ:	Indisponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ:	Les solutions aqueuses peuvent réagir avec les métaux pour dégager de l'hydrogène gazeux qui peut former un mélange explosif avec l'air.
STABILITÉ CHIMIQUE:	Ce produit est hygroscopique.
RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:	Ne polymérisera pas.
CONDITIONS À ÉVITER:	Indisponible.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:	Acides. De l'hydrogène gazeux inflammable peut être produit lors d'un contact prolongé avec des métaux tels que l'aluminium, l'étain, le plomb ou le zinc. Peut

réagir avec les solutions de sel d'ammonium entraînant un dégagement d'ammoniac gazeux.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Peut réagir avec les métaux en générant de l'hydrogène gazeux explosif.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT:

Aucun produit ou composant information disponible.

NOM CHIMIQUE	DL50 ORALE	DL50 DERMIQUE	CL50 INHALATION
Oxyde de métal mixte	>10 000 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (lapin)	Indisponible
Sel métallique amorphe	Indisponible	Indisponible	Indisponible
Sel double d'un acide minéral	500 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (lapin)	Non déterminé
Sel de sodium inorganique	1152-1349 mg/kg (rat)	>5000 mg/kg (rat)	>2.06 g/m <sup>3</sup> /4hr (rat)
Sel métallique cristallin	500-1000 mg/kg (rat)	< 5000 mg/kg (lapin)	>160 mg/m <sup>3</sup> /4h (rat)
Oxyde de métal inorganique	Indisponible	Indisponible	Indisponible
Alcali inorganique	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Cristobalite	Indisponible	Indisponible	Indisponible
Silice cristalline, quartz	500 mg/kg (rat)	Indisponible	Indisponible

CONTACT AVEC LE PEAU:

Corrosif! Peut causer des brûlures graves et la destruction des tissus.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Corrosif! Peut causer de graves dommages, notamment des brûlures et la cécité. La gravité des effets dépend de la concentration et de la rapidité avec laquelle les yeux sont lavés après l'exposition.

INGESTION:

Corrosif! Peut provoquer de graves brûlures et une perforation complète des tissus des muqueuses de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

INHALATION:

L'exposition à de la poudre, des vapeurs, des brouillards ou des liquides peut provoquer des brûlures des voies respiratoires. Respirer de la poussière de silice peut ne pas causer de blessure ou de maladie notable, même si des lésions pulmonaires permanentes peuvent survenir. L'inhalation à long terme de silice cristalline peut provoquer une silicose; une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois mortelle. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement, une respiration sifflante, une maladie pulmonaire non spécifique et une fonction pulmonaire réduite. Il a été observé que l'exposition chronique par inhalation à la silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.

CARCINOGENICITÉ:

Ce produit contient de la silice cristalline, du quartz et de la cristobalite qui, lorsqu'ils sont inhalés sous forme de quartz provenant de sources professionnelles, sont cancérigènes pour l'homme : le CIRC a conclu que ce produit chimique est cancérigène pour l'homme (Groupe 1); L'ACGIH a désigné ce produit chimique comme étant suspecté d'être cancérigène pour l'homme (A2) ; Le NTP a classé ce produit chimique comme cancérigène connu pour l'homme.

TERATOGENICITY:

Pas d'information disponible.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:

Pas d'information disponible.

MUTAGÉNICITÉ:

Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les cellules humaines in vitro.

TOXICITÉ CHRONIQUE:

Respirer de la poussière de silice peut ne pas causer de blessure ou de maladie notable, même si des lésions pulmonaires permanentes peuvent survenir. L'inhalation à long terme de silice cristalline peut provoquer une silicose; une

maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois mortelle. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement, une respiration sifflante, une maladie pulmonaire non spécifique et une fonction pulmonaire réduite. Il a été observé que l'exposition chronique par inhalation à la silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes. Irritation du système respiratoire.

EFFETS DES ORGANES CIBLES:

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:	Indisponible.
PERSISTANCE ET DEGRADATION:	Non applicable aux matériaux inorganiques.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE:	Ne devrait pas se bioaccumuler.
MOBILITÉ DANS LE SOL:	N'est pas applicable.
AUTRES EFFETS NOCIFS:	L'alcalinité de ce matériau aura un effet local sur les écosystèmes sensibles aux changements de pH.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination. Les contenants vides, qui n'ont pas été nettoyés et purgés, contiennent des matières résiduelles dangereuses et doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation locale.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD	Non réglementé
DOT	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG	Non réglementé
NUMERO ONU:	N'est pas applicable
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:	N'est pas applicable
CLASS DE DANGER:	N'est pas applicable
GROUPE D'EMBALLAGE:	N'est pas applicable
TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL:	Pas un polluant marin
TRANSPORT EN VRAC:	Non réglementé
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Aucun

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS/LES:	Tous les ingrédients sont listés sur la DSL.
CLASS DE SIMDUT 1988:	Non déterminé
TSCA:	Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inscription.

## SECTION 16: LES AUTRES INFORMATIONS

DATE DE PRÉPARATION:	18 avril 2023
DATE DE LA VERSION ANTÉRIEURE :	5 octobre 2021

AVIS: Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.

